

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 85 (2023)
Heft: 3

Rubrik: Rapport d'activités 2022

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



2022

Rapport d'activités



SVLT

Schweizerischer Verband für Landtechnik

ASSETA

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Avant-propos

Chers membres, chères lectrices et chers lecteurs,

L'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) et ses sections ont été affectées par la pandémie de coronavirus et subi les restrictions comme tout un chacun lors des deux dernières années éprouvantes. On espérait vivre une année 2022 «normale». Mais de nouveaux problèmes se sont posés après l'éclatement de la guerre en Ukraine, soit dit en passant un pays où l'agriculture revêt une importance cruciale. La pénurie d'énergie annoncée a, en particulier, provoqué chez beaucoup d'entre nous de l'anxiété. Heureusement, nous n'en avons pratiquement pas ressenti les effets, au moins jusqu'à présent. En revanche, on observe une forte hausse des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le diesel. Concernant ce dernier, l'agriculture bénéficie d'un remboursement partiel de l'impôt sur les huiles minérales. Mais la suppression de ce remboursement est régulièrement remise à l'ordre du jour politique. L'ASETA reste mobilisée pour maintenir cette rétrocession, un enjeu de 65 millions de francs pour l'agriculture suisse.

«PA 22+»

Après la suspension de la «PA 22+», au printemps 2021, les commissions de l'économie des Chambres fédérales ont entamé l'an dernier les travaux pour élaborer une «PA 22+» allégée. Seuls les contenus incontestés de l'ancien projet devraient être repris. On est encore très loin d'avoir une politique agricole indigène axée sur une agriculture productrice. Néanmoins, on entrevoit quelques lueurs d'espoir: la focalisation unilatérale sur l'écologie, toujours plus importante, est enfin nuancée. Les nombreuses mesures de protection de

l'environnement en faveur d'une réduction de l'application des produits phytosanitaires et pour limiter les pertes de fertilisants doivent pourtant être mises en œuvre et confrontent les familles paysannes à des défis de taille.

Promouvoir les équipements qui ménagent l'environnement

La motion «Promouvoir les machines et les méthodes agricoles respectueuses de l'environnement» (motion Salzmann 21.4383) demande au Conseil fédéral «de modifier la législation sur l'agriculture de manière à promouvoir par des contributions à fonds perdu et des crédits d'investissement l'acquisition de machines et l'utilisation de méthodes qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux». La motion a été approuvée par le Conseil des Etats, mais elle



n'a pas trouvé grâce au Conseil national. C'est regrettable, parce que l'on aurait pu obtenir des avancées sur le plan de la durabilité sans devoir renoncer au rendement. Il reste à espérer que le contenu de cette motion sera intégré sous une forme ou un autre dans la «PA 22+».

Signal RTK

La motion relative à la mise à disposition gratuite du signal de correction RTK pour les agriculteurs suisses n'a pas eu davantage de succès. L'ASETA qui avait déjà pris contact avec les offices fédéraux concernés a été surprise par la proposition de cette motion dont la formulation n'était pas optimale. Elle cherche maintenant d'autres solutions avec son consultant pour les questions de numérisation, notamment l'accès pour ses membres à un service de correction RTK avantageux.

Sécurité et respect sur la route

En croisant d'autres véhicules,
le conducteur est conscient
de ses machines larges et peu visibles.
Il réduit sa vitesse aux endroits
étroits.

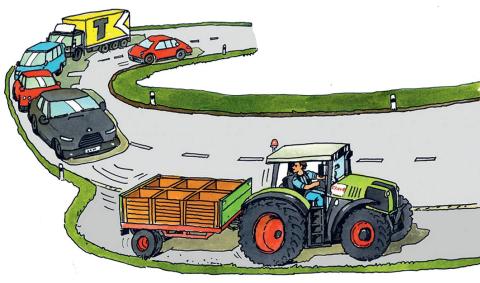


SVLT
ASETA



BUL SPAAP SPIA
Lohnunternehmer
Schweiz

Roul'net



Les pendillards, toujours un dossier sensible

On le sait, les efforts pour renoncer à l'obligation d'utiliser des pendillards prévue dans l'ordonnance sur la protection de l'air ont été vains. Conjointement avec des organisations partenaires, l'ASETA a certes obtenu un report de deux ans de cette obligation. Elle n'est toutefois pas parvenue à obtenir plus de clarté concernant la conformité des nouveaux procédés d'épandage. Les autorités fédérales se sont prononcées contre la création d'un organisme de certification établissant une liste des critères que les matériels doivent remplir et délèguent aux cantons cette responsabilité. Ainsi, les agriculteurs et les agro-entrepreneurs investis dans leur travail craignent de réaliser des acquisitions coûteuses qui pourraient s'avérer erronées.

Bâtiment de l'ASETA

Le bâtiment de l'ASETA, à Riniken (AG), est sous-utilisé depuis de longues années. Depuis que la demande de cours d'atelier a fondu, le rez-de-chaussée est le plus souvent vide. Un contrat de bail a maintenant été signé avec le détaillant Volg. Le rez-de-chaussée sera transformé pour accueillir un magasin et des places de stationnement seront créées sur le terrain appartenant à l'association. Ces travaux s'accompagnent d'autres rénovations, dont le remplacement de l'ascenseur. Ainsi, l'ASETA peut entamer son deuxième siècle d'existence sur le lieu de son siège social doté de bureaux bien équipés.

Pour conclure

L'ASETA célébrera son centenaire en 2024. Plusieurs activités sont d'ores et déjà fixées et les préparatifs vont bon train. Le comité souhaite fêter dignement cet anniversaire, mais sans démesure. Il se mobilise bien plus pour que l'association offre toujours des avantages à ses membres, en adaptant l'offre de cours aux nouveaux besoins de l'agriculture suisse et en montrant les derniers développements du machinisme agricole via ses différents canaux d'information.

Je remercie chaleureusement les 23 sections et association professionnelle de l'ASETA. Elles accomplissent du très bon travail et entretiennent les contacts avec leurs membres sur le terrain. En outre, l'association peut compter sur le comité et l'équipe du secrétariat, tous deux motivés et compétents. Les objectifs ne peuvent être atteints qu'en restant unis.

Je me réjouis de poursuivre la collaboration fructueuse de l'année dernière pour obtenir une agriculture et une mécanisation prospères.

*Werner Salzmann,
Conseiller aux Etats et président de l'ASETA*

Membres actuels du comité de l'ASETA



Werner Salzmann
Conseiller aux Etats, président
Mülchi (BE)



Bernard Nicod
Vice-président
Granges-Marnand (VD)



Pascal Furer
Staufen (AG)



Ueli Günthardt
Président de la commission sectorielle
«Prestations de services»
Landquart (GR)



Olivier Kolly
Botterens (FR)



Stephan Plattner
Président de la commission des finances
Bretzwil (BL)



Christian Kuhn
Zurich ZH



Laurent Vernez
Président de la commission sectorielle
«Information»
Rovray (VD)



Urs Wegmann
Président de la commission sectorielle
«Formation continue»
Hünikon (ZH)

Activités

Généralités

L'ASETA représente les intérêts de ses membres sur le plan national et international dans l'objectif de favoriser de bonnes conditions-cadres, nécessaires au développement économique et écologique des exploitations. L'accent est mis sur la circulation routière, l'utilisation de machines en commun et la prévention des accidents.

L'ASETA entretient un large réseau de relations afin de défendre les causes et les intérêts de ses membres. La représentation des intérêts est assurée par les personnes du comité, les commissions sectorielles et le secrétariat, en collaboration avec différentes organisations et associations ainsi que plusieurs groupes de travail.

Politique (agricole)

Le comité et la direction se sont penchés sur plusieurs thèmes actuels de politique agricole, même s'ils ne concernaient pas directement le machinisme. Ils ont été en première ligne de la campagne menée avec succès contre l'initiative sur l'élevage intensif.

L'ASETA a de nouveau pris part à plusieurs procédures de consultation sur le plan national. Elle a formulé des critiques à l'encontre de la révision partielle de l'Ordonnance sur la signalisation routière portant sur la simplification de l'introduction

des zones «30 km/h». Le comité craint que le passage des véhicules agricoles se complique à cause des rétrécissements des routes de plus en plus fréquents. Le droit de participation des agriculteurs à la prise de décisions lors de la planification de la construction de routes doit être pratiqué davantage à tous les échelons. Ce droit est d'autant plus nécessaire que les normes de construction de routes et les dimensions légales autorisées pour les véhicules agricoles sont bien souvent bafouées.

Dans la procédure relative à l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, l'ASETA a émis des réserves au sujet du régime d'autorisation professionnelle pour la protection des plantes. Ce dernier vise à étendre la formation des personnes effectuant des traitements phytosanitaires, en soi une bonne chose. Cependant, les exploitations de cultures spéciales risquent d'être fragilisées encore davantage. Elles ne peuvent pas toujours faire appel à des agro-entreprises habilitées pour traiter leurs cultures, sur des petites parcelles. Ces cultures doivent pourtant recevoir des traitements pour une récolte correcte.

La tendance à la surréglementation concerne aussi l'obligation de formation des personnes réalisant des travaux forestiers. Bien que dans ce domaine aussi, on ne puisse qu'encourager un renforcement de la sécurité, la réglementation maintenant en vigueur comporte bien des zones d'ombre. Une intervention adressée au Conseil fédéral n'a pas encore eu d'effet à ce jour. Elle réclame de revoir cette prescription et, surtout, de la formuler plus clairement.

En revanche, le comité a approuvé quatre ordonnances partiellement révisées relatives au droit de la circulation routière. Il devrait notamment être admis de réduire temporairement la puissance de freinage des remorques sur le terrain, pour éviter un blocage de leurs roues entraînant des déparages.

Archivage

A l'occasion de la préparation du centenaire de l'ASETA, le comité a réfléchi à la manière de gérer correctement les documents relatifs à la gestion et aux activités de l'association. Il a contacté les Archives de l'histoire rurale à cette fin. Un certain nombre d'archives sur support papier ont été versées aux Archives fédérales suisses dans le cadre d'un contrat de dépôt. Certains documents ont fait l'objet d'une publication en ligne sur la plate-forme des Archives de l'histoire rurale. On envisage de numériser toutes les éditions de *Technique Agricole* et de son prédecesseur *Le Tracteur et la machine agricole*, et de les rendre accessibles au public.

«Faucher futé»

L'ASETA a participé au projet «Faucher futé» lancé par l'Union Suisse des Paysans, principalement du point de vue du machinisme. Ce projet sensibilise aux dangers du fauchage pour les insectes et les autres petits animaux. Un calendrier adéquat et l'utilisation d'outils préservant la faune sont préconisés. On ne doit pas diaboliser le conditionneur qui réduit le temps de séchage et exerce ainsi une influence positive sur la qualité du fourrage de base, mais l'utiliser à bon escient. Le projet propose notamment l'alternative des barres de coupe modernes à double lame. Dès lors, bonne qualité de fourrage et biodiversité sont compatibles!

L'ASETA siège dans les organisations suivantes:

USP: Union Suisse des Paysans (*chambre agricole, grand comité, groupe de travail «Prévention des accidents»*)

SPAA: Service de prévention des accidents dans l'agriculture (*commission technique consultative*)

SSM: Société suisse pour l'étude des carburants et lubrifiants (*comité*)

Route suisse: Fédération routière suisse (*comité*)

L'ASETA constitue un maillon d'une longue chaîne d'organisations concernées par la sécurité routière et l'agriculture.

Forum Technique agricole suisse

Agridea: secteurs «Construction» et «Agro-technique»

Agroscope

AM Suisse: association professionnelle Agrotec Suisse, secteurs «Mécanique» et «Agro-technique»

Groupe de travail «Circulation routière agricole»

OFROU: Office fédéral des routes

Instituts cantonaux de formation agricole

AGIR: Agence d'information agricole romande

SAB: Groupement suisse pour les régions de montagne

HAFL: Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

SIK: Association suisse des intérêts des fabricants et négociants en machines et engins pour la voirie

ASMA: Association suisse de la machine agricole

SVS/ASE: Association suisse d'ensilage

CSR: Conseil de la sécurité routière

Séance à huis clos

Le comité a siégé à huis clos en décembre dernier. L'objectif était d'explorer des pistes pour le futur de l'association en dehors des affaires courantes. Pour ce faire, trois groupes ont été formés pour plancher sur les thèmes «Stratégie pour le deuxième siècle de l'ASETA», «Cahier des charges et lignes directrices des commissions sectorielles» et «Finances de l'association et mission de la Commission de contrôle».

Information

Le périodique spécialisé, *Technique Agricole* en français et *Schweizer Landtechnik* en allemand, a offert dans ses éditions en 2022 également des informations sur la mécanisation ainsi que sur les activités de l'association et de ses sections à quelque 19 000 membres et abonnés. Il fournit des sujets d'actualité du secteur du machinisme agricole, national et international, des rapports de tests de machines, des conseils avisés sur leur utilisation sur le terrain, des aides pour les décisions d'investissement et bien d'autres éléments. L'équipe de rédaction est en étroit contact avec des spécialistes des domaines de la recherche, des conseils et de l'industrie, qui présentent régulièrement les résultats de leurs derniers travaux.

La mise en page et l'impression sont toujours assurées par l'imprimerie AVD à Goldach (SG). Le périodique est désormais pourvu d'une reliure collée et non plus agrafée, avec une couverture plus rigide. Il gagne ainsi en solidité.

La production – 820 pages dans chaque langue – est légèrement en deçà de celle de l'année précédente. Le volume global des annonces externes est un peu plus élevé. Néanmoins, le volume des annonces communes aux deux éditions linguistiques s'inscrit légèrement en retrait, à 95 pages. La raison est en grande partie imputable aux difficultés d'approvisionnement dans le négoce de machines agricoles. A l'instar de l'an passé, neuf documents ont été annexés aux éditions de TA/LT. La part rédactionnelle – 725 pages – s'est maintenue à un haut niveau, qui est comparable à celui de 2021.

Le lectorat du périodique imprimé, composé de membres de l'ASETA et d'abonnés, recule toujours, en raison de l'évolution de la profession, mais de manière moins marquée qu'autrefois. Au contraire, les médias électroniques (site Internet, Facebook, YouTube) ont encore pris de l'ampleur. Des banderoles publicitaires sur le site de l'ASETA sont de plus en plus souvent réservés, tant pour des ventes promotionnelles à court terme que pour des messages permanents.

«Swiss Innovation Award»

En marge du salon Agrama, la rédaction de *Technique Agricole* a réitéré le concours visant à désigner le vainqueur du «Swiss Innovation Award». Les exposants ont été invités à annoncer leurs produits inédits à la condition que leur développement et l'essentiel de leur fabrication soient réalisés en Suisse («swiss engineering» et «swiss finishing»). Vingt-cinq produits ont été soumis par 19 sociétés. Le jury se composait pour la première fois de représentants de l'Association suisse de la machine agricole (ASMA), ainsi que d'un conseiller en machinisme agricole. Il a sélectionné sept finalistes. Un record de participation a été atteint avec plus de 7000 talons

Nombre de pages publiées sur une période de trois ans

	Schweizer Landtechnik		
	Technique agricole	2020	2021
Articles rédactionnels	668	738	725
annonces	100	110	95
Total	768	848	820

retournés. Les lecteurs de *Technique Agricole* et les visiteurs de l'Agrama ont choisi leur favori parmi ces candidats. Bächtold Landtechnik a remporté la distinction du «Swiss Innovation Award 2022» pour sa griffe à fourrage autonome.

Commission sectorielle «Information»

La commission sectorielle «Information» dont le rôle est d'épauler la rédaction sur le plan stratégique est présidée par Laurent Vernez, membre du comité de l'ASETA. Font encore partie de la commission Steve Cotting, d'Ependes (FR), agriculteur et entrepreneur de travaux agricoles, Sylvain Boéchat, du Service de l'agriculture et de la viticulture du canton de Vaud, Thomas Jucker, de Weissslingen (ZH), agriculteur, Fabian Sgier, enseignant de machinisme agricole et conseiller au Plantahof (GR), ainsi que Roman Engeler, Heinz Röthlisberger et Matthieu Schubnel, de l'équipe de rédaction. La commission se réunit trois fois par année. Elle donne des idées de contenu rédactionnel, analyse et commente les dernières éditions.

Formation continue

L'ASETA propose plusieurs formations continues basées sur la pratique à toutes personnes utilisant des machines et des appareils agricoles. En 2022, elle a organisé de nombreux cours, seule, ou en collaboration avec des tiers.

Cours

Le cours «G40» a été suivi par 1116 participants et a eu lieu à 255 reprises dans toute la Suisse. Ces chiffres, légèrement en deçà des excellents résultats de 2021 (1212 participants répartis dans 255 groupes), sont néanmoins bien supérieurs à ceux des années 2016 à 2019. La responsable de la gestion des cours et les instructeurs ont été bien occupés. David Goy est le nouveau chef des instructeurs du «G40». Jean-Richard Salamin est son remplaçant et la personne de contact des instructeurs alémaniques.

Le cours «Construire son propre système de guidage» a été reconduit. Les sept participants répartis dans deux groupes ont construit un guidage opérationnel par GPS pour leur tracteur. En outre, cinq personnes ont suivi une formation continue OACP (selon l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs).

Au printemps, pour la dernière fois, deux cours de soudure ont eu lieu dans le bâtiment de l'ASETA, à Riniken, peu avant la fermeture de l'atelier. Ils ont été mis sur pied par AM Suisse, dont le centre de formation, à Aarberg (BE), accueillera dorénavant ces formations. Les personnes s'intéressant

Nombre de participants			
	2020	2021	2022
Cours de conduite «G40»	1117	1212	1116
Cours «Construire son propre système de guidage»		13	7
Cours OACP	9	–	5
Cours de soudure	15	3	8

aux cours de pilotage de drones sont orientées vers l'offre de Vertical-Master, le partenaire de l'ASETA. Les membres bénéficient de tarifs préférentiels sur tous les cours organisés par l'ASETA et ses partenaires.

Commission sectorielle «Formation continue»

Hansjörg Furter, Raphael Sommer, Christian Giger, Beat Steiner, Stefan Gfeller, Samuel Reinhard, Aldo Rui et Roman Engeler constituent la commission sectorielle «Formation continue» présidée par Urs Wegmann qui siège par ailleurs au comité de l'association faîtière. Il y existe un bon équilibre entre praticiens et experts.

L'orientation et les missions futures de la commission ont occupé l'essentiel de ses deux séances. L'offre de formations continues a changé considérablement ces dernières années. Le bâtiment de Riniken (AG) a perdu son importance dans ce domaine. Un nombre croissant de cours sont organisés en collaboration avec des prestataires externes. Différentes propositions ont été faites au comité pour développer l'offre de cours de l'ASETA.

Une chaîne a récemment été créée sur Youtube pour diffuser des vidéos didactiques sur le machinisme agricole. Les dernières vidéos ont été réalisées en collaboration avec la société AgroCleanTeam sur le thème de l'écoconduite.

La commission accorde une grande importance au maintien du programme de calcul des coûts de machines et du catalogue des coûts d'Agroscope. Elle déplore que les coûts de bâtiments soient quelque peu passés sous silence dans la dernière édition. On souhaiterait au contraire donner plus d'ampleur à ce secteur, afin que ce travail fondamental se poursuive.

Une autorisation professionnelle et une formation continue seront requises pour effectuer des traitements phytosanitaires. L'association s'efforce de faire adopter des solutions applicables.

Prestations de services

L'ASETA soutient les différentes activités des sections. Elle déploie notamment une fonction de coordination et dispense des conseils à ses membres ainsi qu'à toute personne intéressée sur le plan technique.

L'ASETA propose aux sections un soutien administratif pour la gestion des membres. Cette prestation inclut, selon le contrat, la mise à jour de leurs coordonnées, la facturation et l'encaissement des cotisations; elle est demandée par la plupart des sections.

Conseil technique

Le conseil technique a essentiellement consisté à prodiguer des conseils juridiques sur la circulation routière, à effectuer des analyses juridiques lors de dénonciations ou d'accidents et à répondre aux questions relatives à l'acquisition de nouveaux matériels agricoles.

Le conseil technique a fait face à une demande accrue de renseignements sur les transports agricoles et les remorques à utiliser à cet effet. Dans ce contexte, les exigences relatives aux poids et aux dispositifs d'attelage ont suscité un intérêt marqué en raison des contrôles de police plus fréquents.

De même qu'en 2021, de nombreuses questions adressées ont porté sur l'immatriculation correcte des véhicules (agricole ou commerciale). La demande d'informations sur les aspects juridiques et actuariels de ce sujet demeure élevée.

Tests de pulvérisateurs

L'ASETA est mandatée par l'Office fédéral de l'agriculture pour organiser et coordonner les contrôles périodiques de pulvérisateurs. Le mandat de prestations définit les tâches de tenue de la liste officielle des stations homologuées, d'approvisionnement en matériel nécessaire et d'organisation de cours de formation continue. Les tests de pulvérisateurs pour grandes cultures, cultures fruitières et viticulture sont effectués par des stations privées, des écoles d'agriculture ou des sections de l'ASETA.

En 2022, les 66 stations de contrôle ont testé près de 1400 pulvérisateurs pour les grandes cultures et 460 appareils pour la viticulture et l'arboriculture. Certaines modifications seront apportées à ces contrôles en 2023, parce que les tests seront désormais aussi obligatoires pour les pulvérisateurs d'exploitations qui ne sont pas soumises aux prestations écologiques requises. En outre, chaque appareil doit dorénavant être contrôlé tous les trois ans.

Expositions

En raison des directives relatives à la pandémie, aucun salon n'a été mis sur pied en 2021. A partir du printemps 2022, l'organisation de salons a de nouveau été autorisée. L'ASETA a participé avec les sections romandes au salon «Agrovina», à Martigny (VS), qui a été reporté au mois d'avril. L'ASETA a aussi tenu un stand au salon «Agrama» qui s'est tenu à la fin novembre à Berne. Quelques nouveaux membres et abonnés au périodique *Technique Agricole* ont été recrutés à ces expositions.

Commission sectorielle «Prestations de services»

Présidée par Ueli Günthardt, la commission sectorielle «Prestations de services» se compose de Heinz Gautschi, Samuel Flury, Roman Engeler et Aldo Rui. Elle ne s'est pas réunie en 2022.

Voyages spécialisés

En raison de la situation encore incertaine due à la pandémie de coronavirus, on n'a planifié ni voyage spécialisé ni voyage de reconnaissance pendant la période sous revue. Le groupe de voyage doit pouvoir préparer et planifier de tels voyages suffisamment en amont et dans un environnement si possible stable.

Finances et structures

Bâtiment de l'ASETA

Les travaux de transformation du bâtiment de l'ASETA, à l'Ausserdorfstrasse 31 à Riniken (AG), ont été planifiés après la signature d'un bail provisoire avec le détaillant Volg. Ce dernier désire louer les locaux du rez-de-chaussée pour y exploiter un magasin. L'ancien atelier a été liquidé. L'équipement encore utilisable a été vendu à des personnes intéressées et le matériel restant a été éliminé de façon adéquate. Les autres contrats de location de l'immeuble ont été résiliés. Un locataire a cependant fait des démarches auprès du bureau de conciliation et pu ainsi prolonger son bail de six mois.

Finances

Le bon résultat a permis de procéder à des amortissements et des provisions supplémentaires.

Bilan		
	01.01.2022	31.12.2022
Actif circulant	1 364 960.97	1 544 213.47
Fortune de placement	578 002.00	563 402.00
Total de l'actif	1 942 962.97	2 107 615.47
Capitaux de tiers	917 715.52	996 168.26
Capital propre: Compte capital	977 091.12	1 025 247.45
Bénéfice	48 156.33	86 199.76
Total du passif	1 942 962.97	2 107 615.47

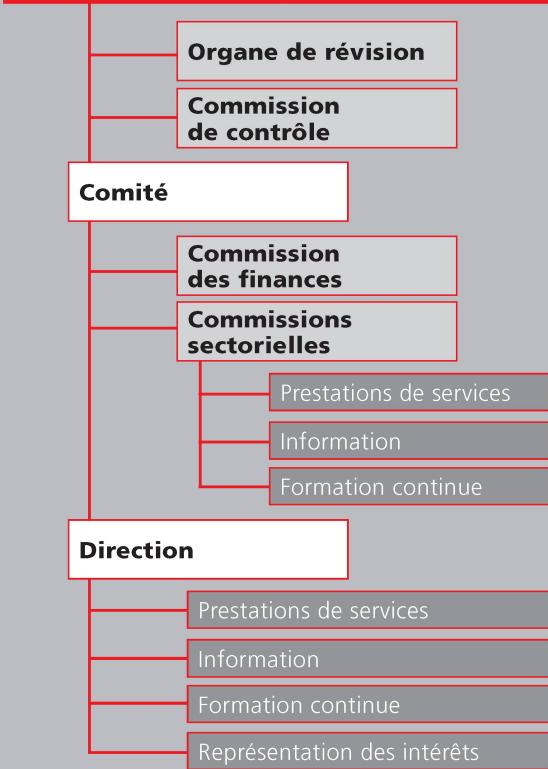
Compte de profits		
	Compte 2021	Compte 2022
Recettes	2 609 414.09	2 580 031.17
Cotisations des membres	1 146 986.00	1 210 377.27
Autres recettes	1 462 428.09	1 369 653.90
Dépenses	2 561 257.76	2 496 831.41
Frais de personnel	1 471 895.70	1 438 946.30
Autres frais	1 089 362.06	1 054 885.11
Bénéfice	48 156.33	89 199.76

Dans sa séance du 19 janvier 2023, le comité a examiné les comptes et les a adoptés après quelques ajustements par voie de circulaire. Il les recommande à l'approbation de l'assemblée des délégués. L'organe de révision a contrôlé les comptes (bilan et compte d'exploitation) de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et envoyé son rapport au président le 1^{er} mars 2023.

Structures de l'association

Assemblée des délégués

22 sections, 1 association professionnelle



Collaboratrices et collaborateurs

- **Roman Engeler:** directeur, rédacteur en chef, directeur de la publication, formation continue et prestations de services
- **Aldo Rui:** vice-directeur, formation continue et prestations de services (conseil technique)
- **David Goy:** chef des instructeurs «G40»
- **Ruedi Hunger:** rédacteur
- **Philippe Martin:** Antenne romande
- **Alex Reimann:** vente des annonces
- **Corinne Wölfli:** secrétariat, comptabilité et gestion des membres
- **Heinz Röthlisberger:** rédacteur
- **Jean-Richard Salamin:** chef des instructeurs «G40», suisse alémanique
- **Matthieu Schubnel:** rédacteur
- **Catherine Schweizer:** rédactrice (responsable de *Technique Agricole*)
- **Dominik Senn:** rédacteur
- **Nadja Vogelsang:** assistante de direction, de rédaction et d'édition
- **Bernadette Wipfli:** secrétariat, gestion des cours

Sections

Les membres sont affiliés à l'ASETA par l'intermédiaire de leur section ou de leur association professionnelle. Celles-ci répondent d'elles-mêmes, de leur organisation interne, de leur programme d'activités et des finances.

	www.avlt.ch P: Pascal Furer, 5603 Staufen 062 891 21 12 G: Thomas Voegeli, 5103 Wildegg 062 893 20 41		www.vlt-sh.ch P: Martin Müller, 8213 Neunkirch 079 656 74 58 G: Adrian Hug, 8262 Ramsen 079 395 41 17
	www.vlt-oa.ch P: Urs Zimmermann, 4104 Oberwil 041 401 26 23, 079 348 73 05 G: Marcel Itin, 4466 Ormalingen 076 416 27 13		www.vlt-nb.ch P: Paul Müller, 4626 Niederbuchsiten 079 340 29 70 G: Christian Murer, 4565 Recherswil 079 794 45 47
	www.vlt-bv.ch P: Urs Schneeberger, 3027 Berne 031 849 38 36, 079 356 58 16 G: Matthias Ramseyer, 3054 Schüpfen 077 454 67 49		www.vlt-tr.ch P: Armin Brun, 6493 Küssnacht am Rigi 041 850 41 90, 079 211 15 64 G: Florian Kälin, 8840 Trachslau 055 412 68 63, 079 689 81 87
	www.vlt-be.ch P: Olivier Kolly, 1652 Botterens 079 287 00 41 G: Samuel Reinhard, 1725 Posieux 026 305 58 49, 079 670 35 31		www.vtgl.ch, www.vtvt.ch P: Rolf Kuhn, 8553 Mettendorf 052 770 14 13, 079 226 80 41 G: Markus Koller, 9542 Münchenwilen 071 966 22 43, 079 643 90 71
	www.vlt-gr.ch P: Markus Tanner, 7304 Maienfeld 081 302 25 11, 078 677 08 36 G: Gian Risch Tscharner, 7492 Alvaneu-Dorf 081 404 10 84, 076 588 74 92		www.vlt-lu.ch P: Stefano Antonioli, 6721 Ludiano 079 653 34 76 G: Carolina Pedretti, 6705 Cresciano 091 851 90 90, Fax 091 851 90 98
	www.vlt-vs.ch P: Christian Heusler, 2933 Lugnez 032 423 66 11, 079 774 92 43 G: Philippe Chevillat, 2853 Courfaivre 032 420 74 73, 079 419 47 14		www.vlt-ai.ch P: Jean-Luc Mayor, 1860 Aigle 024 466 33 91, 079 212 31 71 G: Virginie Bugnon, 1162 St-Prex 021 806 42 81, Fax 021 806 42 81
	www.vlt-zg.ch P: Anton Moser, 6170 Schüpfheim 041 485 88 23 G: Josef Erni, 6276 Hohenrain 041 467 39 02		www.vlt-fu.ch P: Samuel Luisier, 1926 Fully 079 844 18 25 G: David Jacquemoud, 1902 Evionnaz 079 732 56 26
	www.vlt-zh.ch P: Philipp Freimann, 6300 Zug 041 740 64 46, 079 467 16 35 G: Beat Betschart, 6313 Menzingen 041 755 11 10, 079 771 65 90		www.vlt-mn.ch P: Urs Wegmann, 8412 Hünikon 052 315 43 37, 078 748 26 60 G: Stephan Berger, 8315 Lindau 058 105 99 52, 076 521 95 28
	www.vlt-tr.ch P: Ruedi Achermann, 6374 Buochs 041 620 11 22, 079 643 75 20 G: Dominik Bircher, 6363 Obbürgen 079 424 12 70		www.vlt-vu.ch P: Leopold Schurti, 9495 Triesen 079 696 16 89 G: Fabian Becker, 9490 Vaduz 079 399 09 02
	www.vlt-kr.ch P: Frunz Josef, 6056 Kägiswil 041 660 40 16, 079 202 83 75 G: Thomas Wagner, 6064 Kerns 079 730 44 87		Association professionnelle Agro-entrepreneurs Suisse P: Christian Kuhn, 8052 Zurich, 079 605 31 35 G: Kirsten Müller, 5223 Riniken 056 460 66 02, 079 856 91 20
	www.vlt-sg.ch P: Christian Giger, 9475 Sevelen 079 611 11 12 G: Eliane Müller, 9478 Azmoos 081 783 11 84, Fax 081 783 11 85		Gérance Agro-entrepreneurs Suisse G: 056 450 99 90

Légende: P: président, G: gérant



**«Les lecteurs
recrutent
des lecteurs»**

**«Les membres
recrutent
des membres»**

Recrutez un nouveau membre de l'ASETA ou un nouvel abonné et recevez en prime huit bombes aérosols de haute qualité: zinc-aluminium, nettoyant pour freins, lubrifiant adhésif, contact, multifonctionnel, dérouillant, soin de la cabine et des plastiques et spray silicone, d'une valeur de plus de CHF 75.–, livrés gratuitement à votre adresse (dès réception du paiement du nouveau membre ou abonné).

Commander dès maintenant

www.agrartechnik.ch

Je suis membre de l'ASETA ou abonné et je reçois chaque mois le magazine **Technique Agricole**.

Numéro de section/membre

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

E-Mail

Téléphone

Date

Signature

Je commande un nouvel abonnement pour la personne suivante et souhaite recevoir **les bombes aérosols**.

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

E-Mail

Téléphone

Devient membre de la section

(Cotisation annuelle selon la section de CHF 80.– à CHF 105.–
Abonnement seul: CHF 110.– par an)